

**OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.09.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.09.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 SEP. 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à Mme ISSALYS Jeanne,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

M. LINOU Stéphane,

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « GRAPH » (Projet Métamorphoses, Collège Fontanilles) pour un montant de 700 €.
- « Comité d'organisation fête du cassoulet » pour un montant de 18 055 €.
- « FDSEA » (marché gourmand + fête du cassoulet) pour un montant de 3 259 €.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2017 pour un montant total de 22 014 €

Vu la Commission des Finances en date du 07 septembre 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations précisées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2017 sur l'article 6574.


ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 septembre 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
14 SEP. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 SEP. 2017
Par publication le :
15 SEP. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/09/2017
N°011-211100763-20170911-2017-215-DE